



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JUILLET 2020

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 30
la séance

Le mardi 21 juillet 2020 à 09h30 les membres composant le
Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont
réunis dans la salle du Conseil Municipal.

Nombre de membres représentés 3
Nombre de membres non 0
représentés

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en
exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOU-PAOLINI donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 15

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Conformément aux orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020, le budget de la Ville a été construit sur les bases suivantes :

- l'impact de la crise sanitaire dont le coût net pour la commune est estimé à 1,2 M € (cf rapport d'orientation budgétaire) et pèse directement sur la capacité d'autofinancement prévisionnelle,
- la hausse des moyens pour les services publics,
- une augmentation des subventions versées aux associations,
- un soutien renouvelé et appuyé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),

- un désengagement continu de l'Etat symbolisé par une baisse durable et massive de ses concours et la poursuite de la péréquation financière entre les collectivités,
- la poursuite d'un programme d'investissement important afin d'offrir un meilleur cadre de vie.

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2020 est équilibré en dépenses et en recettes à 52 634 359,62 €. Les prévisions du budget primitif intègrent les résultats de l'exercice 2019 que nous venons de voter.

Compte tenu de la complexité des règles budgétaires et comptables, le choix a été fait de reconduire une présentation similaire à celle du budget primitif de 2019 afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

Ce budget 2020 se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	36 766 457,30
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00 (si excédent)
		=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	36 766 457,30
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 171 882,96
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 566 067,59
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 129 951,77 (si solde positif) 0,00
		=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 867 902,32
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	52 634 359,62

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibré en dépenses et en recettes à 36 766 457,30 €)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 36 766 457,30 €, en hausse de 1 152 075,07 € par rapport au BP 2019. Elles sont constituées ainsi :

Chapitre	2019			2020		BP 2019 - BP 2020	
	BP	BP+DM	CA	BP PROPOSE	montants	%ge	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 103 595,58	8 103 595,58	7 595 339,41	8 419 343,28	315 747,70	4,18	
012 CHARGES DE PERSONNEL	16 497 386,85	16 572 386,85	16 500 879,54	17 371 325,68	873 938,83	5,41	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 962 394,00	3 962 394,00	3 957 671,00	4 232 222,00	269 828,00	6,81	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 568 959,45	2 796 216,45	2 662 576,67	2 934 649,27	365 689,82	15,23	
<i>total des dépenses de gestion courante</i>	31 132 335,88	31 434 592,88	30 716 466,62	32 957 540,23	1 825 204,35	5,86%	
66 CHARGES FINANCIERES	215 021,62	215 021,62	214 921,30	301 315,23	86 293,61	45,24	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 372,00	57 372,00	56 583,75	143 492,00	113 120,00	389,46	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 377 729,50	31 706 986,50	30 987 971,67	33 402 347,46	2 024 617,96	6,45%	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 359 468,69	2 359 468,69	0,00	900 675,69	-1 458 793,00	-37,61	
042 OPERATIONS D'ORDRE	1 877 184,04	1 877 184,04	1 805 917,20	2 463 434,15	586 250,11	35,07	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 236 652,73	4 236 652,73	1 805 917,20	3 364 109,84	-872 542,89	-20,60%	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 614 382,23	35 943 639,23	32 793 888,87	36 766 457,30	1 152 075,07	3,22	

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6,45 %, soit une augmentation importante pour faire face aux besoins croissants de la population et à la crise sanitaire en cours.

Les charges à caractère général (chapitre 011) 8 419 343,28 €

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, ce chapitre comprend les dépenses courantes de la Ville : les principaux contrats de prestation (chauffage, restauration scolaire, nettoyage...), les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou d'assurances...

Par comparaison au BP 2019, ce chapitre affiche une augmentation de 4,18 % de ses dépenses.

Nous relèverons parmi les principales augmentations comprises dans ce chapitre :

Nature	2019			BP 2020	BP 19 à BP 20	commentaires	
	B Primitif	BP+DM+AS	CA estimé				
615221 ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS	361 250	367 026	351 177	635 745	274 495	76%	Augmentation de l'enveloppe consacrée à aux travaux d'entretien des bâtiments scolaires (+ 208 500 € prévus)
60628 PETITES FOURNITURES NON STOCKEES	366 270	342 480	319 664	526 220	159 950	44%	
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	18 410	18 210	14 259	38 490	20 080	109%	Enveloppes fortement impactées par la crise sanitaire: masques, gants, matériels etc...
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	82 669	112 757	106 332	147 623	64 954	79%	
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	89 630	96 877	83 476	142 491	52 861	59%	Nouvelles enveloppes : animations à la bibliothèque (8 500 €), écopatutrage (10 000 €), rencontres parentalité (6 000 €), accueil téléphonique pour les malentendants (4 500 €)...
6135 LOCATIONS MOBILIERES	193 037	219 888	206 348	243 033	49 996	26%	Hausse de l'enveloppe pour la location du car (+ 19 000 €) destinée aux activités scolaires, périscolaires et jeunesse et de la laveuse (+30 000 €)
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	149 076	144 999	179 937	198 479	49 403	33%	Inscription en année pleine du loyer de la boutique éphémère (38 000 €) + changement d'imputation comptable pour la location de la piscine de Nogent (27 000 €) jusqu'ici en 611
615231 VOIRIES	239 500	233 437	217 280	275 500	36 000	15%	605231 en baisse pour des raisons comptables : dépenses jusqu'à présent imputées en 615232
615232 RESEAUX	31 000	-	719	2 640	- 28 360	-91%	
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	492 792	500 728	501 991	517 090	24 298	5%	Augmentation du nombre de bâtiments communaux et opérations spécifiques liées à la crise sanitaire
6184 ORGANISMES DE FORMATION	62 786	80 628	78 008	84 810	22 024	35%	
6226 HONORAIRES	40 760	70 633	53 349	62 260	21 500	53%	
6156 MAINTENANCE	233 759	215 620	146 893	254 411	20 652	9%	Avec la sortie d'infocom94 la Ville récupère en direct plusieurs contrats de maintenance.
6042 PRESTATIONS DE SERVICES (REFACTURABLES)	345 935	348 361	339 219	291 033	- 54 902	-16%	Enveloppe en baisse en 6042 en raison de la crise sanitaire. Des réimputations comptables sont également opérées : dépenses non refacturables ré-imputées en 6232 (Fête de l'été pour 9 000 €) et en 6233 (salon des gourmets pour 20 000 €)
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	-	-	-	20 000	20 000		
6232 FETES ET CEREMONIES	252 610	290 388	277 347	264 559	11 949	5%	

Ces augmentations sont en partie compensées par des baisses d'autres comptes :

Nature	2019			BP 2020	BP 19 à BP 20	commentaires
	B Primitif	BP+DM+AS	CA estimé			
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	657 818	645 845	572 577	636 000	- 21 818	-3%
637 AUTRES IMPOTS ET TAXES	36 630	15 478	13 459	13 450	- 23 180	-63%
6237 PUBLICATIONS	164 600	108 522	98 993	137 440	- 27 160	-17%
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (ADMINISTRATIFS)	2 142 344	2 089 789	2 032 498	1 755 898	-386 446	-18% stationnement payant en année pleine Suppression des enveloppes prévues en 2019 suite au transfert à l'EPT du nettoyage du marché et de ses abords (- 245 100 €) et du ramassage des ordures (- 118 000 €)

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

17 371 325,68 €

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent de 5,41 % par rapport au BP 2019.

C'est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Départs annoncés : - 262 000 €
- Créations de poste : + 109 000 €
- Remplacements suite à départ : + 604 000 €
- Remplacements suite à absence temporaire : + 104 000 €
- Revalorisations salariales (avancements, promotions, titularisation, évolutions réglementaires, régime indemnitaire, participation à la protection sociale complémentaire) : + 98 000 €
- Elections municipales : + 36 000 €
- Recensement : + 7 000 €
- Effet « année pleine » des mesures RH prises en 2019 (recrutements, revalorisations) : + 174 446 €

A ce jour, 9 départs d'agents sont prévus en 2020 : 5 à la Police municipale, 1 à la Petite enfance, 1 au Logement, 1 aux RPA et 1 à la DSI.

8 de ces postes devront être remplacés, avec, pour la plupart, un réajustement du besoin et des profils recherchés.

Les créations de poste concerneront principalement les services à la population (Jeunesse, Guichet unique, Enseignement), mais aussi les services techniques (responsable administratif et financier, éducateurs des activités physiques et sportives).

Il reste, de plus, un certain nombre de postes encore vacants, dont les recrutements sont en cours dans les services infrastructures, voirie, espaces verts, police municipale, jeunesse et ressources humaines.

S'agissant des remplacements suite à absence temporaire (congé maternité, congé maladie), la priorité est donnée aux services en contact direct avec la population ou qui sont déjà en tension.

Enfin, l'enveloppe dédiée aux diverses revalorisations salariales tient compte à la fois des évolutions de carrière des agents (à l'ancienneté et au mérite), de la mise en place du RIFSEEP prévue avant la fin de l'année suite à la parution des derniers décrets attendus au début de l'année et du plan de déprécarisation de l'emploi.

Atténuations de produits (chapitre 014)

4 232 222,00 €

La Ville subit des prélèvements sur ses recettes qui sont répartis ainsi :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant constant de 1 436 394,00 €.
- Dans le cadre de la péréquation horizontale, c'est-à-dire entre collectivités, la Ville va voir ses recettes diminuées du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et

Communales (FPIC). La Ville devra verser 500 000 € en 2020 à l'EPT Paris Est Marne et Bois, comme les années précédentes.

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Ville a transféré l'exercice de la compétence Ordures ménagères à l'EPT Paris Est Marne et Bois, mais continue à percevoir la Taxe sur les ordures ménagères (TEOM) en 2020 (dernière année).
Afin de permettre à l'EPT de financer ce service, il convient de lui reverser le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères estimé pour l'exercice 2020 à 2 115 269 € auquel il convient d'ajouter la redevance payée pour le nettoyage du marché par le délégataire (180 559 €)

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	2 934 649,27 €
---	-----------------------

Ce chapitre est en hausse de 15,23 % par rapport au BP 2019.

- Des moyens importants pour le fonctionnement du CCAS : 837 925 €**

La Ville apporte une subvention importante au budget du CCAS, en hausse de 69 439 €. En effet, des moyens supplémentaires ont été mis en place pour faire face aux besoins des Joinvillais, dans un contexte social difficile.

- Le **soutien continu aux associations locales** avec un subventionnement total de 972 750 €, dont la subvention de 290 000 € versée à la Maison Kangourou et la subvention de 91 400 € versée à la Maison Bleue au titre de la compensation financière pour contrainte de service public prévue dans le contrat de DSP pour l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris
- La participation au financement du Service d'Incendie évaluée à 332 000 €
- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT pour un montant estimé à ce jour de 280 000 €
- La subvention de 86 515,95 € versée au budget annexe du cinéma
- La contribution au syndicat INFOCOM pour un montant de 84 140,86 € conformément au protocole de sortie de ce syndicat

Dans ce chapitre sont également inscrits :

- les indemnités, cotisations et frais des élus : 254 650 €
- les redevances et renouvellements de logiciels : 48 672 €

Les charges financières (chapitre 66)	301 315,23 €
--	---------------------

Ce chapitre est en augmentation de 86 293 € par rapport au BP 2019, compte tenu de la mobilisation de nouveaux emprunts au cours de l'exercice 2019. Ces charges financières représentent un faible poids dans le total des dépenses réelles de fonctionnement (0,90%).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)	143 492,00 €
--	---------------------

Ce chapitre comprend notamment :

- une enveloppe pour le remboursement des usagers pour les prestations annulées pendant la crise sanitaire (classes de découverte, cours de l'EMA etc.) : 116 610 €
- les prix et bourses attribués par la Ville et les dictionnaires offerts à tous les élèves accédant au cours moyen 1^{ère} année : 8 632 €

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042)	2 463 434,15 €
--	-----------------------

Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements.

Son montant est en hausse, car il intègre le coût de l'amortissement (382 213 €) des travaux du stade

Garchery, qui se sont achevés en 2019.

Virement à la section d'investissement (compte 023)

900 675,69 €

L'ensemble de ces recettes et charges de fonctionnement permet de prévoir un virement au profit de la section d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	2019			2020		BP 2019 - BP 2020
	BP	BP+DM	CA	BP PROPOSE	montants	%ge
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000,00	200 000,00	445 735,47	360 000,00	160 000,00	47,06
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 659 062,00	3 659 062,00	3 685 990,63	3 553 791,00	-105 271,00	-3,02
73 IMPÔTS ET TAXES	26 272 141,00	26 368 964,00	27 051 897,20	26 941 580,00	669 439,00	2,52
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 215 298,83	5 242 298,83	5 515 830,87	5 478 549,78	261 250,95	5,02
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	260 998,00	260 998,00	317 109,37	342 165,00	81 167,00	31,70
<i>total des recettes de gestion courante</i>	<i>35 607 499,83</i>	<i>35 731 322,83</i>	<i>37 016 563,54</i>	<i>36 674 085,78</i>	<i>1 066 585,95</i>	<i>3,00%</i>
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00	206 934,00	201 831,89	84 320,00	82 820,00	4 871,76
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 608 999,83	35 938 256,83	37 218 395,43	36 758 405,78	1 149 405,95	3,23%
042 OPERATIONS D'ORDRE	5 382,40	5 382,40	5 382,40	8 051,52	2 669,12	85,21
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 382,40	5 382,40	5 382,40	8 051,52	2 669,12	85,21
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 614 382,23	35 943 639,23	37 223 777,83	36 766 457,30	1 152 075,07	3,22

Les atténuations de charges (chapitre 013) 360 000,00 €

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en hausse pour l'exercice 2020 (+ 160 000 €).

Il s'agit d'une part du remboursement, dans le cadre de notre contrat d'assurances, des dépenses de personnel supportées par la ville durant les absences justifiées des agents pour un montant total de 60 000 €.

Il s'agit d'autre part du rabais appliqué par le titulaire du marché relatif aux travaux neufs et d'entretien de la voirie. Il est prévu que des rabais sont appliqués à la fois sur le volume des commandes et sur le montant des travaux payés annuellement. Ce montant est estimé à 300 000 € pour la période 2019-2020.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) 3 553 791,00 €

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en baisse de 105 271 € par rapport au BP 2019, compte tenu de la fermeture de certains services publics pendant la crise sanitaire (cantine, animations jeunesse, spectacles...).

Il s'agit :

- des recettes scolaires (cantine, études, classes) : 1 050 230 €
- des recettes des accueils de loisir : 390 000 €
- des recettes des crèches : 240 000 €

La Ville perçoit également :

- les droits de stationnement payant estimés à 160 000 €
- le remboursement par les budgets annexes et par le CCAS des frais de personnel pour 848 000 €, soit une hausse de 118 000 € par rapport au BP 2019

Les recettes fiscales (chapitre 73) 26 941 580,00 €

Pour cette année, nos recettes fiscales sont estimées en hausse de 669 439 €.

Il convient de déduire de ce montant les dépenses inscrites au chapitre 014 mentionnées auparavant. La Ville percevra effectivement **22 709 358 €**.

- **Les impôts dits « ménages »**

Depuis la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la commune ne perçoit plus que les recettes issues des ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB). Les impôts économiques sont désormais perçus par la MGP et l'EPT.

La Ville continue à bénéficier du dynamisme propre de ses bases liées aux nouvelles constructions et à l'arrivée de nouveaux habitants, ainsi que des revalorisations calculée par l'État : + 0,9 % pour la taxe d'habitation sur les résidences principales, + 1,2 % pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Plus précisément, elle percevra :

- au titre de la taxe d'habitation : 10 598 202 €, soit une augmentation de 2,34 % par rapport au BP 2019
- au titre de la taxe foncière sur le bâti : 9 014 700 €, soit une augmentation de 4,71 % par rapport au BP 2019
- au titre de la taxe foncière sur le non bâti : 4 643 €, soit une baisse de 18,35 % par rapport au BP 2019

Par conséquent, cette année encore, et pour la 6ème année consécutive, la Ville n'augmentera pas les taux de ses impôts locaux qui resteront les suivants :

- taxe d'habitation : 24,30 %
- taxe foncière sur le bâti : 26,92 %
- taxe foncière sur le non bâti : 36,27 %

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

La commune perçoit la TEOM pour la dernière année ; elle en reverse le produit à l'Établissement public territorial qui gère aujourd'hui la compétence des ordures ménagères.

Compte tenu du dynamisme des bases déjà mentionné, le produit de cette taxe est en hausse de 4,38 % par rapport au BP 2019. Il est estimé à 2 115 269 €.

Pour rappel, le taux avait été baissé en 2019 de 8,55 % à 6,34 %. Il est proposé de le maintenir.

- **l'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris**

Pour les communes isolées, l'attribution de compensation versée par la Métropole est égale à la somme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), des Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TATFPNB) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM.

Cette somme est diminuée du coût net des charges transférées et majorée de la DCPS (dotation de compensation relative à la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C (V, 2°, 2ème alinéa) du code général des impôts.

	Montant inscrit
CVAE	577 321,00 €
CFE	974 968,00 €
IFER	16 340,00 €
TASCOM	65 843,00 €
TAFNB	1 939,00 €

Dotation de la compensation de la part salaire (DCPS)	1 955 558,00 €
Rôles supplémentaires	301 446,00 €
Transfert de charges CLECT	- 2 250,00 €
TOTAL	3 891 265,00 €

- **Les autres recettes fiscales :**

La Ville prévoit de recevoir également :

- les droits de mutation pour un montant de 975 000 €, en forte baisse par rapport au BP 2019, compte tenu de la crise sanitaire et du report des acquisitions.
- la taxe sur l'électricité : 300 000 €
- la taxe locale sur la publicité extérieure : 42 500 €

Pour rappel, cette taxe a été supprimée en mars 2019, mais la Ville doit encore percevoir les taxes dues au titre de l'exercice 2018.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) 5 476 549,78 €

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement : 2 684 099 € (en baisse de 32 290 € par rapport au BP 2019)
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) : 109 607 €
- Les compensations des dégrèvements fiscaux accordés par l'État à certains contribuables : 663 689 €

Il convient de rappeler que les compensations relatives à la contribution économique territoriale et à la taxe foncière sur les propriétés font l'objet d'une réduction par l'État pour financer d'autres dotations. Il s'agit d'une variable d'ajustement nouvellement intégrée aux concours financiers de l'État.

- Le Fonds de Compensation pour la TVA : 90 000 € (en hausse de 32 000 €)

Réservé jusqu'en 2015 aux seules dépenses d'investissement, le dispositif du FCTVA a été étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

- Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales : 1 766 702 € (en hausse de 200 088 € par rapport au BP 2019)

Grâce à plusieurs conventions passées, nous attendons plusieurs subventions de la CAF pour les services de la petite enfance, des accueils de loisirs et des activités pour les jeunes.

- Les autres subventions et participations

D'autres subventions sont prévues, par exemple : dotation pour l'organisation des élections (3 500 €), dotation pour les titres sécurisés (20 710 €), dotation de recensement (3 557 €) etc...

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) 342 165,00 €

Les recettes issues de ce chapitre sont en hausse de 81 167 €.

Elles correspondent notamment :

- aux revenus des immeubles municipaux : loyers versés par la Résidence Jaurès (134 000 €), par les locataires du Rocher fleuri et des boxes (55 755 €), par les occupants des places du

- parking des Canadiens (23 000 €)
- aux locations des salles municipales : 15 000 €
- à la redevance versée par la Maison bleue pour les berceaux d'entreprises prévus dans le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Crèche des Petits Chéris (58 666 €).

Produits exceptionnels (chapitre 77) **84 320,00 €**

Dans le cadre de la crise sanitaire la Métropole du Grand Paris a attribué une subvention exceptionnelle de 82 320 € à la commune.

Ce chapitre comprend également des pénalités appliquées dans l'exécution des marchés publics.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) **8 051,52 €**

Ce chapitre comprend :

- la reprise des subventions d'équipement perçues : 8 007,40 €
- la reprise du sur-amortissement constaté sur le compte 28128 : 44,12 €

*En conclusion, la section de fonctionnement dégage en 2020 une capacité d'autofinancement prévisionnelle¹ de **3 356 058,32 €** au profit de la section d'investissement.*

¹ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 15 867 902,32 €)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) – hors opérations **1 022 964,47 €**

Ce chapitre comprend un montant de 735 714 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 287 250,47 € de restes à réaliser de l'année 2019.

Parmi ces nouvelles dépenses inscrites, on peut noter :

- la réalisation d'études pour des travaux dans les écoles, notamment l'extension de l'école Palissy (93 500 €) et dans l'école Fontaine (80 000 €)
- les frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour le nouveau Centre technique municipal (100 000 €), le jardin des Hauts-de-Joinville (71 220 €), le stade Garchery (50 000 €) et les travaux de voirie (150 000 €)
- les études et l'acquisition de logiciels pour la modernisation des services publics : 166 834 €

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) **461 763,60 €**

En complément des investissements réalisés par la Commune, le budget prévoit le versement de subventions d'investissement pour un montant de 324 055,20 € (auquel il convient d'ajouter 137 708,40 € de reports de 2019), destinées notamment au financement des dépenses suivantes :

- les équipements publics de la ZAC des Hauts de Joinville : il reste un solde à payer pour les travaux du parvis et l'impasse Pinson : 215 163,20 €
- la poursuite du programme de subventionnement des lits en EHPAD de la Résidence Abbaye des Bords de Marne pour 31 000 €
- la subvention à la Brigade des sapeurs-pompiers pour l'achat de mobilier et la construction de casernes : 57 892 €
- l'acquisition de vélos à assistance électrique par les particuliers Joinvillais pour 20 000 €.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) – hors opérations **5 043 134,02 €**

Ce chapitre comprend un montant de 4 235 971,40 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 807 162,62 € de restes à réaliser de l'année 2019.

Parmi les inscriptions nouvelles de cette année, sont notamment prévus :

- pour les écoles : 932 670 €,
 - pour l'installation d'alarmes anti-intrusion : 164 000 €
 - pour la brumisation et la ventilation dans les écoles : 56 000 €
 - pour les installations électriques et de désenfumage : 55 000 €
 - pour le matériel dans les réfectoires : 110 000 €
 - pour l'équipement informatique des écoles : 61 170 €
 - pour la sécurisation des écoles et le marquage au sol : 90 000 €
 - pour l'école Simone Veil : 107 000 € (végétalisation, travaux)
 - pour l'école Parangon : 91 000 € (sanitaires de la cour, mobilier)
 - pour l'école Polangis : 221 000 € (ravalement, portes extérieures, préau, mobilier)
 - pour l'école Voisin : 34 500 € (jeux dans la cour, sanitaires des étages)
 - pour l'école Palissy : 14 000 € (sanitaires de la cour)
- pour les équipements sportifs : 153 000 € (dont 65 000 € pour le gymnase Lecuirot)

- pour l'équipement et les travaux dans les crèches : 130 865 € (dont pour la crèche Orves : 89 005 € pour l'aire de jeux, mobilier et équipement)
- pour l'équipement de la scène Prévert : 125 700 €
- pour les travaux de voirie : 325 000 € (abaissement des trottoirs, barrières, marquage au sol, caniveaux...)
- pour la rénovation de l'éclairage public : 381 500 €
- pour le mobilier urbain : 190 000 €
- pour les espaces verts : 138 000 € (dont 115 000 € pour le jardin Parangon)
- pour les véhicules et engins utilisés par les services techniques : 386 774 € (dont quatre véhicules poly-benne pour 254 330 €, deux véhicules utilitaires pour 73 944 €), ainsi qu'une laveuse pour 170 000 €
- pour la police municipale (équipement, matériel CSU, véhicules) : 273 272 €
- pour l'acquisition de terrains : 182 951 €

Les immobilisations en cours (Chapitre 23) – hors opérations **4 186 346,10 €**

Ce chapitre comprend un montant de 2 852 400 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 1 333 946,10 € de restes à réaliser de l'année 2019.

Parmi les inscriptions nouvelles de cette année, sont prévus :

- 2 502 400 € pour les travaux du jardin du centre ville dit « Ilot D »
- 350 000 € pour les travaux de voirie :

La ville poursuit son programme de travaux avec la réhabilitation de la 2ème partie de l'avenue Théodore et la avenue Alfred (250 000 €) et pour l'impasse Brétigny (100 000 €).

Pour information, il est précisé que seuls sont inscrits dans ce chapitre les travaux qui sont susceptibles de durer au-delà du 31 décembre de l'année.

Les opérations spécifiques

Comme les années précédentes, une partie des dépenses d'investissement est isolée dans des « opérations » budgétaires afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation habituelle par chapitre.

Il s'agit des opérations suivantes :

- **Opération « Guichet unique de l'Hôtel de Ville » (n°160025)** **308 653,38 €**

En 2020 est inscrit le solde de l'opération pour payer les dernières factures.

- **Opération « Travaux Agenda Accessibilité Programmée » (n°160026)** **163 574,59 €**

Une nouvelle enveloppe est inscrite pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Le remboursement du capital de la dette (compte 16) **2 675 387,05 €**

Ce chapitre intègre des dépenses suivantes :

- Le remboursement des emprunts (en capital) : 1 812 361,23 €.

Ce montant est en hausse, compte tenu de la mobilisation d'emprunts en 2019.

- La prévision en dépenses et en recettes d'un emprunt à crédit renouvelable : 858 025,82 €
Comme l'année dernière, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à la mobilisation de cet emprunt à court terme, qui permet de faire des tirages et des remboursements tout au long de l'année. Le montant correspond au maximum disponible. Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement.

- Le remboursement des cautions : 5 000 €

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privée (jardins familiaux, immeubles...), la Ville demande le versement d'une caution pour se garantir du risque de dégradation des biens ainsi confiés à des tiers, cautions qui font l'objet d'un remboursement à l'issue de la débite du bail.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) **858 025,82 €**

Ce chapitre financièrement neutre prévoit des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes équilibrées à 858 025,82 € au sein de la section d'investissement. Elles correspondent aux écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable évoqué ci-dessus au chapitre 16.

Opérations d'ordre (chapitre 040) **8 051,52 €**

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en dépenses de fonctionnement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) **4 429 888,96 €**

Grâce à l'approbation du compte administratif et à l'affectation du résultat décidées dans les délibérations précédentes, le budget intègre la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement réalisé en 2019.

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068) **2 440 000,00 €**

Ce chapitre regroupe :

- Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) : 2 300 000 €

Ce montant correspond au remboursement de la TVA payée en 2019 sur les dépenses d'investissement.

- Les taxes d'aménagement : 140 000 €

Difficile à estimer, ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année, selon les permis de construire délivrés.

Ilot

Les subventions d'investissement (chapitre 13) **1 374 574,41 €**

Ce chapitre comprend 258 894 € de recettes nouvelles, ainsi que 1 115 680,41 € au titre des restes à réaliser de 2019.

Les recettes inscrites pour l'année 2020 sont :

- la participation d'Eiffage pour le jardin de l'Îlot D : 255 894 €
- le bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques : 3 000 €

Il reste un montant élevé de subventions à percevoir (engagées depuis plusieurs années), par exemple :

- de la Région et de l'Etat pour la rénovation du Stade JP Garchery (286 456 €),
- de la CAF pour l'équipement de l'école Simone Veil (126 652 €),
- de la Région et du Département pour les travaux Rue de Paris (174 330 €)

- du Département pour les travaux du jardin de l'Îlot D (292 401 €)
- du SIPPEREC pour la rénovation de l'éclairage public (40 307 €)

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) **3 399 303,29 €**

Il s'agit uniquement de recettes nouvelles.

En 2020, malgré la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2019 et le virement opéré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, il pourrait être nécessaire de mobiliser des emprunts supplémentaires d'un montant de 2 536 277,47 €, pour financer notre programme d'investissement.

Dans ce chapitre sont également comptabilisés des opérations neutres financièrement (inscrites également au chapitre 16 en dépenses) :

- La perception des cautions : 5 000 €

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privée (jardins familiaux, immeubles...), la Ville demande le versement d'une caution pour se garantir du risque de dégradation des biens ainsi confiés à des tiers, cautions qui font l'objet d'un remboursement à l'issue de la dédite du bail.

- L'éventuel remboursement de l'emprunt revolving, dont le capital restant dû s'élève à 858 025,82 €

Le virement depuis la section de fonctionnement (compte 021) **900 675,69 €**

C'est le pendant budgétaire du compte 023.

Opérations d'ordre (chapitre 040) **2 463 434,15 €**

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en recettes de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) **858 025,82 €**

Ce chapitre financièrement neutre prévoit des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement. Elles correspondent aux écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable évoqué ci-dessus au chapitre 16.

* *

*

Enfin, suite au travail de mise en cohérence de l'actif du Trésorier et de notre inventaire comptable, il est apparu que certaines dépenses ont été amorties sur les mauvais comptes d'amortissement.

Il est donc nécessaire de :

- transférer les amortissements effectués sur les comptes 28041412 et 28041482 vers le compte 28041411
- de même du compte 2804171 vers le compte 2804172.

Pour cela, le Trésorier peut faire plusieurs écritures non budgétaires, sans impact sur l'équilibre des comptes. Je vous propose de l'autoriser à effectuer ces écritures qui apparaîtront au compte de gestion.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M14 - articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2020 avec reprise anticipée des résultats 2020 - Note de présentation annexée au BP 2020

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 16/07/2020

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	9	Madame Hélène DANESI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOU-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Caroline GRILLET (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

Article 1^{er} : Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020, ci-annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 52 634 359,62 €
- en dépenses : 52 634 359,62 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 36 766 457,30 €
- en section d'investissement : 15 867 902,32 €

Article 2 : Autorise le Trésorier à procéder à la régularisation des comptes 28041412, 28041482 et 28041411 pour un montant de 8 724,01 € par une opération d'ordre non budgétaire selon le schéma suivant :

Compte débité	Montant	Compte crédité	Montant
28041412	4 730,17 €	1068	8 724,01 €
28041482	3 99,84 €		

Compte débité	Montant	Compte crédité	Montant
1068	8 724,01 €	28041411	8 724,01 €

Article 3 : Autorise le Trésorier à procéder à la régularisation des comptes 2804171 et 2804172 pour un montant de 260 887,51 € par une opération d'ordre non budgétaire selon le schéma suivant :

Compte débité	Montant	Compte crédité	Montant
2804171	260 887,51 €	1068	260 887,51 €

Compte débité	Montant	Compte crédité	Montant
1068	260 887,51 €	2804172	260 887,51 €

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le : 27 JUIL. 2020

Télétransmise au contrôle de légalité le : 23 JUIL. 2020 A Joinville-le-Pont le 27 JUIL. 2020



